

Saint-Denis, le 10 février 2023

Arrêté DEETS 2023 - 03

**portant composition du comité social d'administration de la direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté DEETS 2022-35 du 15 décembre 2022 ;

Considérant la démission de Bruno SCHMITT en tant que représentant titulaire de UNSA FONCTION PUBLIQUE ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels au comité social d'administration créé auprès de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

Titulaires	Suppléants	Organisation syndicale
Mme Sonia ZAHM	M. Guillaume GUIGNON	CGT DEETS REUNION
Mme Vololotiana BOYER	M. Henri PALAO	CGT DEETS REUNION
M. Aurélien GHIENNE	Mme Audrey PIERRE	SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE
M. Lionel FERRERE	Mme Kathy DELBOS	CFDT
Mme Armelle QUIMBRE	M. Fabrice BEGUE	UNSA FONCTION PUBLIQUE

Article 2 :

Le mandat des membres du comité social entrera en vigueur à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Article 3 :

L'arrêté DEETS n°2022-35 du 15 décembre 2022 est abrogé.

Article 4 :

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La directrice,



Damienne VERGUIN